

# Préavis N° 79-2025

## De la Municipalité au Conseil communal

Mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, rue du Bugnon et du chemin de Jouxens

Demande d'un crédit d'études de CHF 446'000.– TTC

---

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Lundi 3 février 2025 à 19h – Salle CTC 01

Préavis déposé au Conseil communal le 30 janvier 2025

## Préavis N° 79-2025

Mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, rue du Bugnon et du chemin de Jouxkens  
Demande d'un crédit d'études de CHF 446'000.- TTC

### Table des matières

1.	Préambule .....	2
2.	Descriptif du projet.....	3
2.1.	Périmètre de l'étude.....	3
2.2.	Réseau d'évacuation.....	3
2.3.	Aménagement pour la création d'un trottoir et d'une piste cyclable sécurisée sur le chemin de Jouxkens et sur la rue du Bugnon.....	4
3.	Procédure et enquête publique .....	4
4.	Planning.....	4
5.	Description des coûts .....	4
5.1.	Coûts d'investissement.....	4
5.2.	Subventions .....	6
6.	Incidences financières.....	6
6.1.	Dépenses déjà engagées.....	6
6.2.	Investissements.....	6
6.3.	Plan des investissements.....	6
6.4.	Coût du capital .....	7
6.5.	Comptes de fonctionnement .....	7
7.	Durabilité et Plan climat .....	7
8.	Conclusions.....	7

Renens, le 20 janvier 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande de crédit d'études de CHF 446'000.- pour la mise en séparatif de la rue de Verdeaux, de la rue du Bugnon et du chemin de Jouxkens. Le collecteur existant, actuellement en système unitaire, devra être remplacé en procédant à la pose de nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires afin d'être en conformité avec la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux).

Par ailleurs, les études permettront d'établir un concept pour le réaménagement de la surface routière après travaux souterrains, avec la création d'un trottoir et d'une piste cyclable à la montée au chemin de Jouxkens, ainsi que la sécurisation du carrefour du chemin de Jouxkens avec la rue du Bugnon pour les piéton·ne·s et les vélos.

## 1. PRÉAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan général d'évacuation des eaux (ci-après : PGEE) réalisé pour la première fois en 2009, divers travaux sont prévus sur le territoire communal, afin de renforcer la mise en place du système séparatif, mais aussi pour permettre le redimensionnement de collecteurs.

Aujourd'hui, et en cohérence avec les travaux de collecteurs entrepris dans le cadre du chantier du tram, il s'agit de se pencher sur la rue de Verdeaux, la rue du Bugnon et le chemin de Jouxkens. Ce tronçon est encore en système unitaire, c'est-à-dire que les eaux claires et les eaux usées sont mélangées et apportent de ce fait de très gros volumes d'eau claire supplémentaires à traiter à la STEP, sans que cela soit nécessaire de traiter ces eaux et engorgeant à terme cette infrastructure.

Les études réalisées par le bureau d'ingénieurs dans le cadre de l'élaboration du PGEE confirment que le collecteur d'eaux mélangées actuel est en mauvais état. Elles déterminent également les diamètres requis pour les futurs collecteurs afin de réduire les risques de crues en cas d'orages. En effet, un réseau sous-dimensionné pourrait, lors de fortes précipitations, provoquer une surcharge des collecteurs et entraîner l'inondation des sous-sols de certaines propriétés privées.

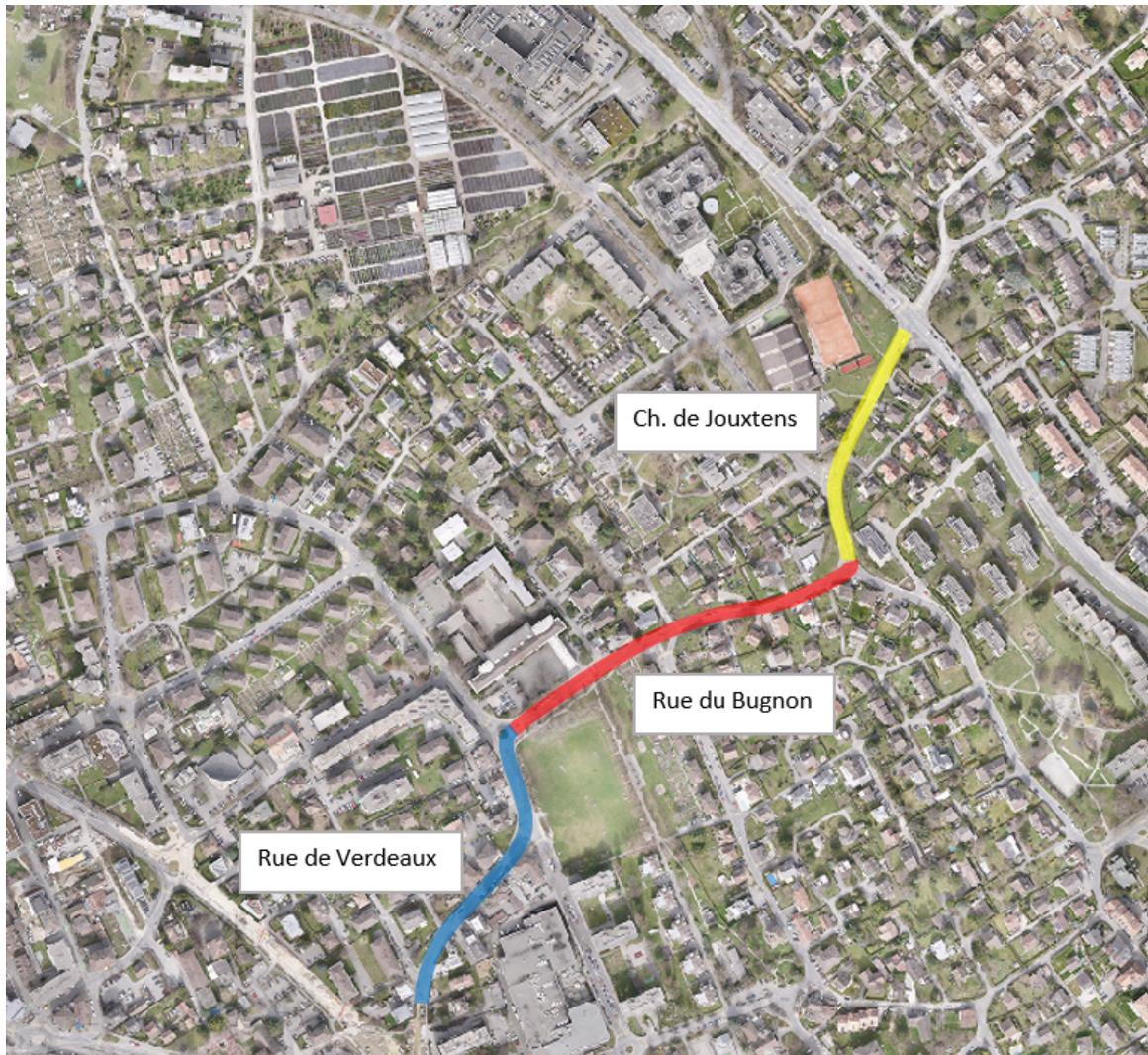
Ce projet va bien au-delà de la gestion des eaux en offrant l'opportunité de moderniser l'ensemble des infrastructures, avec des aménagements visant à renforcer la sécurité des usagères et usagers, fluidifier le trafic et améliorer durablement la qualité de l'environnement urbain dans ces quartiers.

La présente demande de crédit porte sur les montants nécessaires aux études de projets, aux demandes d'autorisations et aux appels d'offres de réalisation. Ces procédures, définies dans le règlement SIA 103, concernent les prestations et honoraires de l'ingénieur civil. Elles permettront l'établissement des demandes de crédit de construction, objet d'un préavis ultérieur.

## 2. DESCRIPTIF DU PROJET

### 2.1. Périmètre de l'étude

Le secteur rue de Verdeaux, rue du Bugnon et chemin de Jouxkens vient compléter l'ensemble du réseau de collecteurs mis en séparatif par la Ville de Renens ou en cours de réalisation.



**Figure 1 : Périmètre du projet**

### 2.2. Réseau d'évacuation

Ce premier volet du projet propose la refonte totale du réseau de canalisation existant, actuellement en système unitaire, afin d'équiper le secteur de manière à pouvoir faciliter les raccordements futurs ou existants des propriétés bordières. Les attentes futures ou les raccordements existants des parcelles privées seront pris en compte jusqu'en limite du domaine public.

L'infrastructure actuellement déployée le long du tracé délimité assume la gestion conjointe des eaux pluviales et des eaux usées, et présente un diamètre variant de 400 à 600 mm.

Les mesures prévues selon le PGEE, à confirmer dans le détail par le biais des études à venir, sont les suivantes :

- construction d'un nouveau collecteur d'eaux claires (ci-après : EC) d'un diamètre 1'000 mm (à confirmer lors de l'étude) sur une longueur d'environ 475 mètres le long du tronçon Jouxkens-Bugnon ;

- construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées (ci-après : EU) d'un diamètre 400 mm (à confirmer lors de l'étude) sur une longueur d'environ 242 mètres le long de la rue de Jouxkens ;
- construction d'un nouveau collecteur EU d'un diamètre 500 mm sur une longueur d'environ 233 mètres le long de la rue de Bugnon ;
- construction d'un nouveau collecteur EC d'un diamètre 1'800 mm (à confirmer lors de l'étude) sur une longueur de 346 mètres le long du tronçon Bugnon-Verdeaux ;
- construction d'un nouveau collecteur EU d'un diamètre 500 mm (à confirmer lors de l'étude) sur une longueur de 346 mètres le long du tronçon Bugnon-Verdeaux ;
- les profondeurs sont estimées entre 3 et 4.50 mètres.

D'autre part, et en accompagnement du chantier de la mise en séparatif des collecteurs, il est également prévu :

- d'adapter la superstructure de la chaussée au trafic dans cette zone ;
- d'améliorer la sécurité du trafic pour tous les types d'usagers et d'usagers (piéton·ne·s, véhicules motorisés et cyclistes) par des aménagements au profit de la mobilité douce ;
- de rénover l'éclairage public.

### **2.3. Aménagement pour la création d'un trottoir et d'une piste cyclable sécurisée sur le chemin de Jouxkens et sur la rue du Bugnon**

Cette partie du projet a été développée en interne. Il a été soumis à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), qui a rendu un préavis positif. La nature des aménagements projetés consiste à :

- créer un trottoir classé comme bande cyclable (espace à partager entre les piéton·ne·s et les vélos) sur la montée du chemin de Jouxkens vers la route de Cossonay ;
- sécuriser le carrefour entre le chemin de Jouxkens et la rue du Bugnon ;
- élargir la chaussée existante au chemin de Jouxkens afin de permettre le croisement des véhicules lourds conforme aux normes actuelles ;
- créer un nouvel espace vert ;
- sécuriser la sortie du quartier ;
- permettre la plantation de nouveaux arbres.

## **3. PROCÉDURE ET ENQUÊTE PUBLIQUE**

Au terme de l'étude, le tronçon complet devra faire l'objet d'un examen préalable et d'une enquête publique.

## **4. PLANNING**

Le planning prévisionnel est le suivant :

- réalisation des études : environ 7 mois dès l'obtention du crédit ;
- mise à l'enquête publique : janvier 2026 ;
- préavis pour les autorisations cantonales et l'obtention du crédit de réalisation : printemps 2026 ;
- début des travaux : automne 2026.

## **5. DESCRIPTION DES COÛTS**

### **5.1. Coûts d'investissement**

Les services d'ingénierie dans le domaine du génie civil ainsi que dans le domaine de la géotechnique ont fait l'objet de deux procédures d'appel d'offres ouvertes le 22 mars 2024, avec une rentrée de soumissions le lundi 13 mai 2024, ainsi que le 10 juillet 2024 avec une rentrée de soumissions le lundi 12 août 2024.

Le montant des études est basé sur le retour de soumissions en prenant en compte le coût de l'offre du soumissionnaire classé premier après l'analyse des offres.

<b>Genre :</b>	<b>Crédits d'études – « Collecteurs rue de Verdeaux, rue du Bugnon et chemin de Jouxten » CFC 2, CFC 5</b>	
<b>Durée d'amortissement :</b>	<b>10 ans</b>	
<b>CFC ou autres</b>	<b>Désignation des travaux</b>	<b>Montants CHF</b>
<b>CFC 5</b>	Prestations ingénieur civil (phases SIA 32 à 41)	130'000.–
<b>CFC 5</b>	Prestations géotechnicien (phases SIA 32 à 41)	52'000.–
<b>CFC 5</b>	Prestations assistant à maîtrise d'ouvrage	55'000.–
<b>CFC 2</b>	Sondages géotechniques	40'000.–
	<b>Sous-total HT</b>	<b>277'000.–</b>
	Divers et imprévus 10 %	28'000.–
	<b>Sous-total coûts bruts HT</b>	<b>305'000.–</b>
	TVA 8.1 %	25'000.–
	<b>Total coûts bruts estimés TTC</b>	<b>330'000.–</b>

<b>Genre :</b>	<b>Crédits d'études – « Réaménagement de la rue de Verdeaux, de la rue du Bugnon et du chemin de Jouxten » CFC 5</b>	
<b>Durée d'amortissement :</b>	<b>10 ans</b>	
<b>CFC ou autres</b>	<b>Désignation des travaux</b>	<b>Montants CHF</b>
<b>CFC 5</b>	Prestations de géomètre – dossier demande autorisation de construire	2'000.–
<b>CFC 5</b>	Prestations ingénieur civil (phases SIA 32 à 41)	65'000.–
<b>CFC 5</b>	Prestations assistant à maîtrise d'ouvrage	30'000.–
	<b>Sous-total HT</b>	<b>97'000.–</b>
	Divers et imprévus 10 %	10'000.–
	<b>Sous-total coûts bruts HT</b>	<b>107'000.–</b>
	TVA 8.1 %	9'000.–
	<b>Total coûts bruts estimés TTC</b>	<b>116'000.–</b>

<b>Récapitulation générale « Mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, de la rue du Bugnon et du chemin de Jouxten »</b>	
	<b>Montants CHF</b>
Collecteurs	330'000. –
Réaménagement	116'000. –
<b>Total des coûts bruts estimés TTC</b>	<b>446'000. –</b>

## 5.2. Subventions

À titre d'information, le réaménagement de la rue de Verdeaux, de la rue du Bugnon et du chemin de Jouxens pourrait bénéficier d'un cofinancement dans le cadre du PALM 2025. A ce jour, le montant ne peut pas encore être déterminé.

## 6. INCIDENCES FINANCIÈRES

### 6.1. Dépenses déjà engagées

À ce jour, des dépenses pour des frais de géomètre ont déjà été engagées pour un montant de CHF 1'780.– et se trouvent intégrées dans le présent préavis. Elles ont été enregistrées dans le compte d'attente au bilan N° 9140.7009 P2/Ch. de Jouxens – Trottoir et piste cyclable.

Ce montant a été financé dans le cadre du préavis N° 2-2016 – Autorisations générales 2016-2021, chiffre 5 « *Le Conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale pour ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.– au maximum par cas* ».

### 6.2. Investissements

Comme décrit au chapitre 5 « Description des coûts », le total des études pour la mise en séparatif et le réaménagement de la rue de Verdeaux, de la rue du Bugnon et du chemin de Jouxens se monte à CHF 446'000.– TTC.

Cette dépense d'investissement du patrimoine administratif sera imputée aux comptes suivants, qui en raison de la nature des travaux, doit être répartie sur deux comptes, soit :

- Compte N° 3861.1091.5010 - Crédits d'études – « Collecteurs rue de Verdeaux, rue du Bugnon et chemin de Jouxens » pour CHF 330'000.- TTC net, amortissable sur 10 ans.
- Compte N° 3820.1092.5060 - Crédits d'études – « Réaménagement de la rue de Verdeaux, de la rue du Bugnon et du chemin de Jouxens » pour CHF 116'000.- TTC, amortissable sur 10 ans.

### 6.3. Plan des investissements

Le montant alloué à l'étude et à la réalisation des collecteurs sur la rue de Verdeaux, la rue du Bugnon et le chemin de Jouxens figure dans le plan des investissements (2024-2028), adopté par la Municipalité le 23 septembre 2024 comme suit :

- Section 3861 – Réseau évacuation et épuration des eaux, Bellevue/Bugnon – Séparatif (PGEE 3.4) : CHF 4'000'000.–, compte N°3861.8052.5010, dépenses prévues entre 2026 et 2028.
- Section 3861 – Réseau évacuation et épuration des eaux, Mesure (PGEE 2.X) : CHF 2'500'000.–, compte N°3861.8145.5010, dépenses prévues entre 2024 et 2025.

Le montant concernant l'étude et la réalisation d'un trottoir et d'une piste cyclable sur le chemin de Jouxens figure également dans le plan des investissements (2024-2028), adopté par la Municipalité le 23 septembre 2024 comme suit :

- Section 3820 – Chemin de Jouxens – Trottoir et piste cyclable : CHF 2'500'000.–, compte N° 3820.8036.5010, dépenses prévues entre 2026 et 2028.

Le plan d'investissement ne prévoit toutefois aucune mesure de réaménagement pour la rue de Verdeaux et la rue du Bugnon.

## 6.4. Coût du capital

A titre informatif, le coût moyen du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de CHF 51'290.- pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante :

### Collecteur

CHF 37'950.- : amortissements CHF 33'000.- (CHF 330'000.- divisé par 10 ans) et intérêts CHF 4'950.- (CHF 330'000.- divisé par 2 et multiplié par un taux moyen de 3%).

### Génie civil

CHF 13'340.- : amortissements CHF 11'600.- (CHF 116'000.- divisé par 10 ans) et intérêts CHF 1'740.- (CHF 116'000.- divisé par 2 et multiplié par un taux moyen de 3%).

## 6.5. Comptes de fonctionnement

Hormis le coût du capital, les études pour la mise en séparatif et le réaménagement de la rue de Verdeaux, de la rue du Bugnon et du chemin de Jouxens ne génèrent pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

## 7. DURABILITÉ ET PLAN CLIMAT

La mise en conformité du collecteur unitaire par des canalisations respectant les normes actuelles permettront de soulager la station d'épuration et d'améliorer ainsi son fonctionnement et son rendement puisque, à l'heure actuelle, les volumes d'eaux claires sont traités par celle-ci alors que légalement ils doivent être rejetés dans le milieu naturel.

Ce projet répond également aux mesures suivantes du plan climat de Renens :

**Axe B.1** – Diminuer la consommation d'énergie et sa mesure B.1.4 : Assainir et réduire l'éclairage public

**Axe M.2** – Développer la mobilité douce et sa mesure M.2.1 : Intégrer l'aspect piétonnier dans chaque projet public en cours, sa mesure M. 2.3 : Développer, pérenniser et sécuriser les pistes et bandes cyclables

**Axe N.1** – Végétaliser et rafraichir la ville et sa mesure N.1.1 : Renforcer la plantation d'arbres.

## 8. CONCLUSIONS

La mise en séparatif des secteurs Jouxens, Bugnon et Verdeaux répond aux enjeux en matière d'épuration des eaux. Il s'agit d'une colonne vertébrale du système des collecteurs pour cette partie de Renens. La Municipalité souligne l'importance stratégique de ce projet pour la modernisation des infrastructures de Renens et pour la conformité avec les exigences environnementales actuelles et l'augmentation des risques de crues. L'étude à venir permettra de vérifier les hypothèses posées par le PGEE afin d'améliorer la gestion des eaux en réduisant les risques d'inondation et en limitant la pollution des eaux du lac, mais également de sécuriser et d'embellir un secteur important de notre Commune.

Ce projet représente une opportunité d'étudier des aménagements qui bénéficieront à long terme à la communauté, en améliorant la sécurité des déplacements en modes doux, la qualité de vie de la population et en répondant aux objectifs fixés dans le Plan Climat de Renens.

Pour ces raisons, la Municipalité recommande au Conseil communal d'approuver le crédit d'études de CHF 446'000.- TTC, essentiel pour avancer dans les étapes nécessaires à la réalisation de ce projet ambitieux.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**Le Conseil communal de Renens,**

vu le préavis municipal N° 79-2025 concernant la mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, rue du Bugnon et du chemin de Jouxkens - Demande d'un crédit d'études de CHF 446'000.- TTC.

oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,  
considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**VALIDE et ADOPTE** les études pour la mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, de la rue du Bugnon et du chemin de Jouxkens.

**ALLOUE** à cet effet à la Municipalité un crédit d'études de **CHF 446'000.- TTC** pour la mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdeaux, de la rue du Bugnon et du chemin de Jouxkens.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement de patrimoine administratif suivants :

- Compte N° 3861.1091.5010 - Crédits d'études – « Collecteurs rue de Verdeaux, rue du Bugnon et chemin de Jouxkens » pour CHF 330'000.- TTC net.
- Compte N° 3820.1092.5060 - Crédits d'études – « Réaménagement de la rue de Verdeaux, de la rue du Bugnon et du chemin de Jouxkens » pour CHF 116'000.- TTC.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 janvier 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal  
Michel Veyre

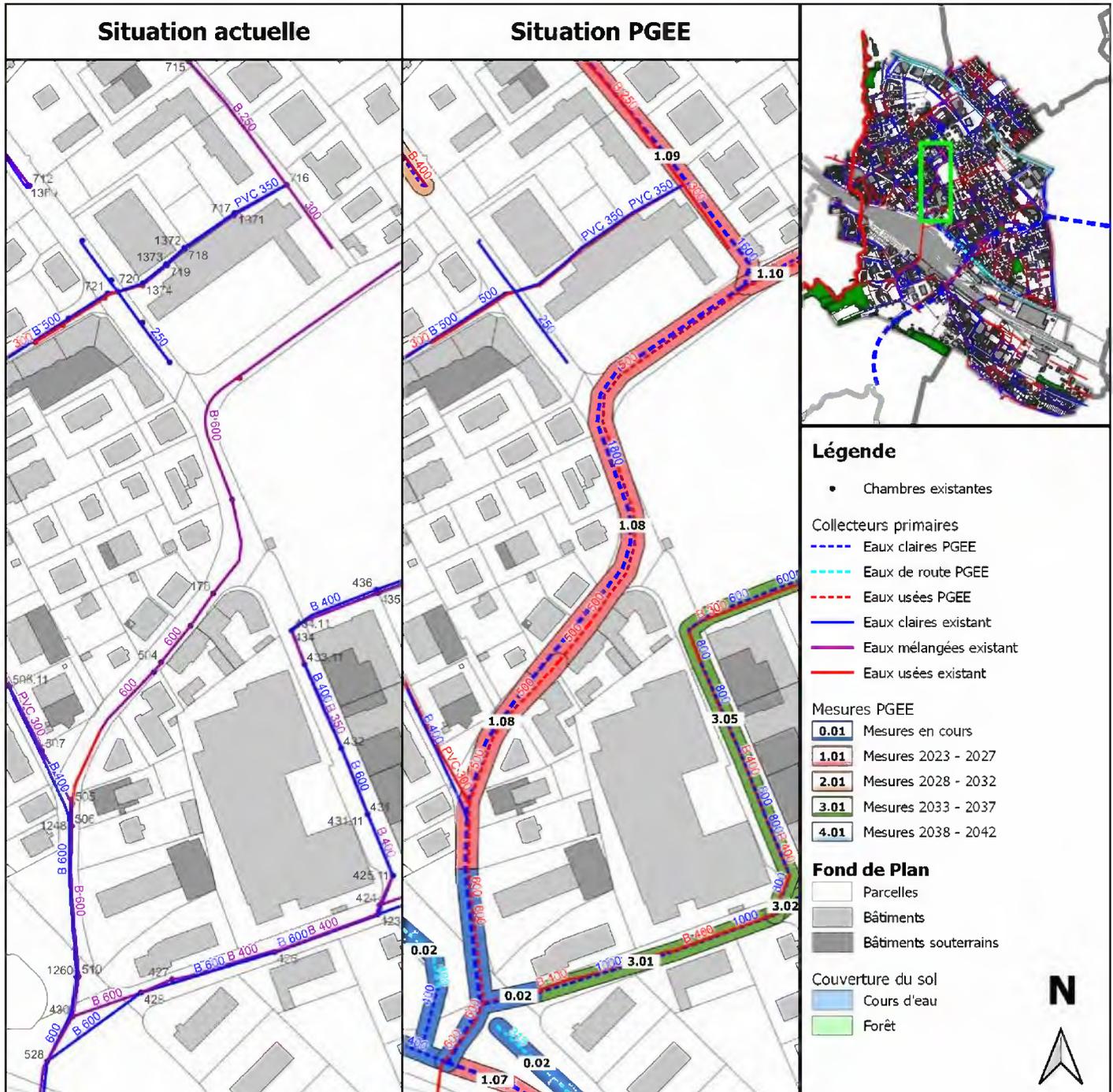


Membre de la Municipalité déléguée : - Mme Tinetta Maystre, Municipale

Annexe : Fiches descriptives des mesures PGEE planifiées.

Nom de la mesure	N° de mesure	N° PGEE original	Horizon	Type de mesure		
<b>Verdeaux</b>	1.08	2.3	2023 - 2027	Mise en séparatif / Remplacement des collecteurs		
Nom de la/des rue(s)	Longueur du tronçon [m]	Diamètre actuel [mm]	Usage planifié	Diamètre planifié [mm]	Remarques	Coût total HT [CHF]
Bugnon - 24 janvier - Verdeaux	346	-	EC	1800		1'291'000
Bugnon - 24 janvier - Verdeaux	346	-	EU	500		484'000
<b>Total</b>						<b>1'775'000</b>

\*Les coûts HT incluent les investissements bruts pour les matériaux et le génie civil, les honoraires d'ingénieurs, les divers et imprévus, mais pas la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).



Nom de la mesure	N° de mesure	N° PGEE original	Horizon	Type de mesure		
Jouxkens - Bugnon	1.10	3.4	2023 - 2027	Mise en séparatif / Remplacement des collecteurs		
Nom de la/des rue(s)	Longueur du tronçon [m]	Diamètre actuel [mm]	Usage planifié	Diamètre planifié [mm]	Remarques	Coût total HT [CHF]
Jouxkens - Bugnon	475	-	EC	1000		886'000
Jouxkens	242	-	EU	400		233'000
Bugnon	233	-	EU	500		251'000
<b>Total</b>						<b>1'370'000</b>

\*Les coûts HT incluent les investissements bruts pour les matériaux et le génie civil, les honoraires d'ingénieurs, les divers et imprévus, mais pas la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

